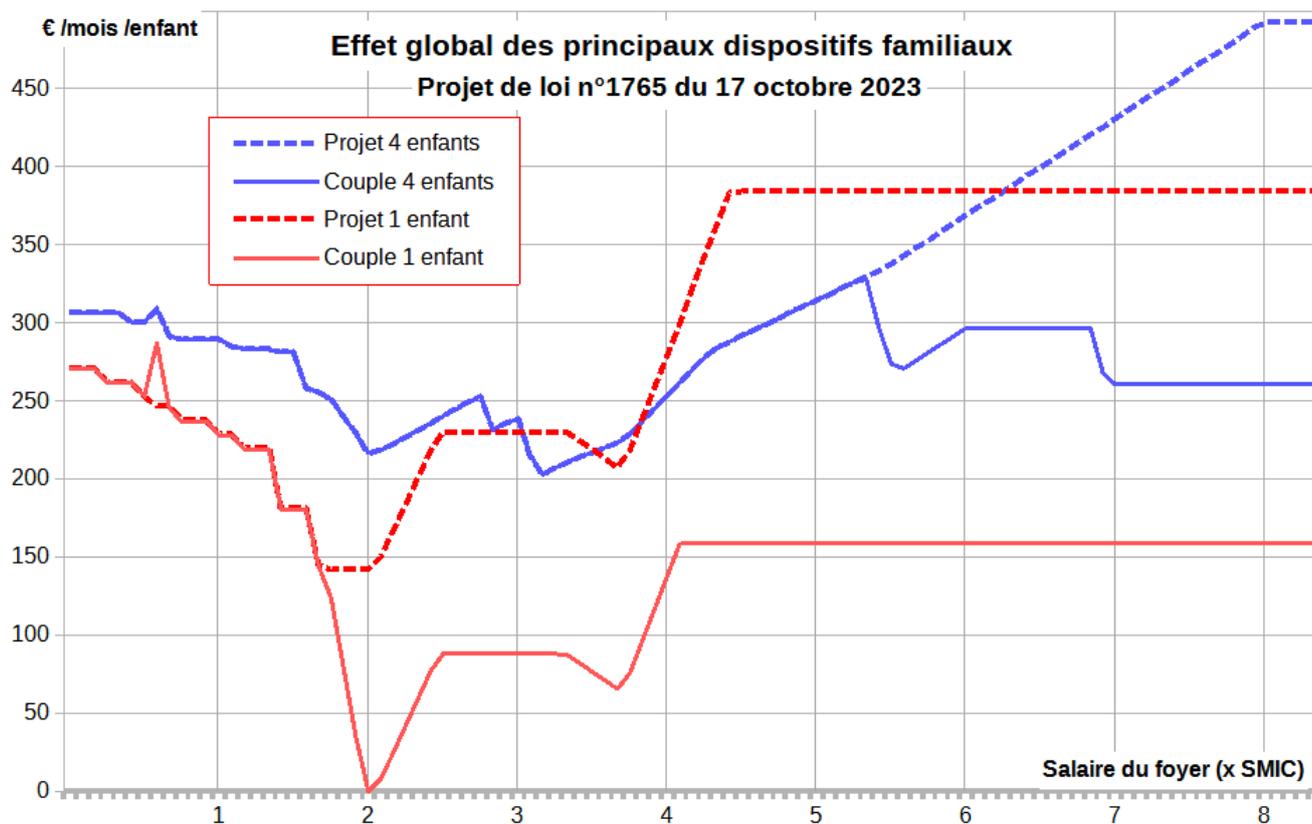


Analyse de la proposition de loi du 17 octobre 2023 portant mesures d'urgence pour rétablir une politique familiale ambitieuse, présentée par M. Thibault Bazin, député LR

Voici l'effet de ce projet sur les aides et impôts relatifs à une famille de 1 et 4 enfants :



Les articles 1 et 3 reviennent sur les mesures « Hollande » : baisse des AF pour les hauts revenus et baisse du quotient familial. Elles profitent aux familles ayant un revenu d'au moins 5 SMIC.

L'article 2 ouvre le bénéfice des AF dès le premier enfant. Comme les AF sont déduites du RSA et de la prime d'activité, ce sera sans effet sur les familles touchant le RSA ou la prime d'activité.

L'article 5 crée une prime achat voiture pouvant atteindre 15 500 € tous les trois ans. Si l'on veut maîtriser les abus (revente rapide...), des garde-fous complexes seront à imaginer.

L'article 7 demande un rapport sur l'opportunité de fusionner l'ensemble des prestations familiales en une prestation unique afin de limiter les démarches administratives, coûteuses en temps et en énergie, que doivent effectuer les familles. Pourquoi ne pas reprendre le projet d'allocation familiale unique décrit en détails début 2018 (voir [la face cachée des prestations familiales, projet de simplification](#)) ?

L'article 8 propose une expérimentation visant à verser l'allocation de rentrée scolaire sous la forme de bons d'achat. Le résultat sera de développer davantage une bureaucratie déjà plus qu'insupportable.

Le projet ignore les familles les plus pauvres et la complexité des aides auxquelles elles doivent faire face (imbrication du RSA et de la prime d'activité avec les diverses allocations familiales).

Le projet ignore le cas des foyers monoparentaux. Il augmente les avantages exorbitants accordés aux foyers monoparentaux très aisés : une demi-part fiscale supplémentaire, allocation de soutien familial sans conditions de ressources...